

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUIN 2018

L'an 2018 et le 28 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de NÉDÉLEC Anne-Marie, Maire.

**Présents :** Mme NÉDÉLEC Anne-Marie, Maire, Mmes : BAILLOT Claudine, BERNARD Roseline, BORSENBERGER Gisèle, BOURNOT Marie-Claude, COLLIER Corinne, DI MARTINO Chantal, LE DUC Sandrine, LE GRAET Dominique, VILLARD Agnès, Melle BOUVENET Christelle, MM : COUSIN Daniel, GAUTHEROT Michel, LAFFINEUR Éric, MELIN François, MOUTENET Maurice, PERUCCHINI Benjamin, PETTINI Jean-Michel, PONCE Thierry, PRODHON Patrick, ROBERT Michel, VOILLEQUIN Daniel.

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mme GORSE Anne-Marie à Mme DI MARTINO Chantal, Mme VAUTHIER Martine à Mme COLLIER Corinne, M AUVERGNE Serge à Mme LE GRAET Dominique, M LOGEROT Patrice à M PRODHON Patrick, M MORO Marcel à M COUSIN Daniel.

Madame le Maire Informe le Conseil municipal de la proposition d'ajout de deux points à l'ordre du jour de la séance ci-après et le faire délibérer en ce sens : « n° 13 : Subvention exceptionnelle au collège de Nogent » et « n° 14 : Fermeture du Centre des Finances Publiques de Nogent – Motion ».

### 1 - Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire en application de la délégation permanente accordée en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

2018/68

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 mars 2017 ;

**PREND ACTE** des décisions prises par Mme le Maire des décisions de ne pas exercer le droit de préemption à l'égard des six (6) déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- Propriété cadastrée section AH n°s 64, 66 et 67, sise 33 Rue du Château :

Propriétaires : Didier BALOUZET ;

Acquéreur : SCI DU MOULIN DE LA FORGE.

- Propriété cadastrée section AB n°s 640 et 641, sise 1, Rue du Souvenir :

Propriétaires : Didier AMET ;

Acquéreur : Clément REMYON.

- Propriété cadastrée section AC n°s 78 et 79, sise 4 Place Charles de Gaulle :

Propriétaire : SCI LAPY ;

Acquéreur : SCI NOGENINVEST.

- Propriété cadastrée section AI n°s 251, 268, 269 et 290, sise 1, Rue du 11 Novembre :

Propriétaire : Alcides RIBEIRO ;

Acquéreur : Cyril DANYZY, Julien DEPOILLY et Agathe DANYZY.

- Propriété cadastrée section AN n° 82, sise 3, Rue de Lorraine :

Propriétaire : Tony ANDREOTTI ;

Acquéreur : Jean-Marc VOILLEQUIN et Guylaine PETIT.

- Propriété cadastrée section AO n° 68, sise 15 Rue des Tilleuls :

Propriétaire : Consorts PIONNIER ;

Acquéreur : Jérôme MARSI et Sophie NUNES DO COUTO.

**Pas de vote, le Conseil municipal prend acte.**

## 2 - Décisions Modificatives :

2018/69

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 28 mars 2018 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le Budget général 2018 et les Budgets des services de l'Eau et de l'Assainissement ;

Considérant que le niveau des crédits consommés à ce jour nécessite la réalisation d'une Décision Modificative ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** la décision modificative suivante :

### BUDGET EAU

<b>Imputation Budgétaire</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
6811	<i>Amortissements des immobilisations</i>	+4 000,00
758	<i>Produits diverses de gestion courante</i>	+4 000,00
2158	<i>Autres installations, matériels et outillages</i>	+4 000,00
28158	<i>Amortissement des immobilisations</i>	+4 000,00

### BUDGET ASSAINISSEMENT

<b>Imputation Budgétaire</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
4581	<i>Études sur domaine privé</i>	+20 500,00
2315	<i>Installations, matériels et outillages techniques</i>	-20 500,00
6811	<i>Amortissements des immobilisations</i>	+5 000,00
615	<i>Entretien et réparations</i>	-5 000,00
28158	<i>Autres installations, matériels et outillages</i>	+5 000,00
2315	<i>Installations, matériels et outillages techniques</i>	+5 000,00

## 3 - Gestion et exploitation des micro-crèches communales : Présentation du rapport annuel du Délégué :

2018/70

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2224-5 ;

Vu l'exposé de Mme le Maire concernant la gestion et l'exploitation par l'Association ADMR l'Univers de Guciny des deux micro-crèches communales ;

PREND acte de la présentation du rapport annuel 2017 sur la gestion et l'exploitation par l'Association ADMR l'Univers de Guciny des deux micro-crèches communales.

**Pas de vote, le Conseil municipal prend acte.**

## 4 - Services de l'Eau et de l'Assainissement : Présentation des rapports annuels du Délégué :

2018/71

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2224-5 ;

Vu l'exposé de Mme le Maire concernant les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif ;

Après en avoir délibéré,

**PREND** acte de la présentation des rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité de l'eau potable et sur le service public de l'assainissement ;

**Pas de vote, le Conseil municipal prend acte.**

**5 - Baux de chasse : Avenant relatif à l'indexation des loyers :**

**2018/72**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2010/72 en date du 29 avril 2010 par laquelle le Conseil municipal a décidé le renouvellement des baux de chasse pour les forêts communales ;

Considérant que suite à l'évolution des modalités des locations de chasse en forêt domaniale, le nouveau cahier des clauses générales de la chasse en forêt domaniale, adopté en 2016, a modifié le mode de calcul de l'indexation des loyers de chasse ;

Considérant que dorénavant, la révision annuelle des baux de chasse se calque sur l'indice national des fermages arrêté par le Ministre de l'agriculture ;

Considérant que compte tenu de ce changement, le Conseil municipal est invité à autoriser Mme le Maire à signer un avenant aux baux de chasse, en vue de modifier l'indice d'indexation à compter de l'exercice 2018 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** les avenants à intervenir aux baux de chasse, visant à modifier leur indice d'indexation à compter de l'exercice 2018 ;

**AUTORISE** Mme le Maire à les signer.

**6 - Opération « Rénovation des façades du centre-ville » : Attribution subvention suite à dossier complet :**

**2018/73**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n° 2012/21 en date du 7 mars 2012 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le règlement d'aide à la rénovation des façades du centre-ville ;

Vu la délibération n° 2012/64 en date du 24 mai 2012 par laquelle le Conseil municipal a modifié la délibération n° 2012/21 en date du 7 mars 2012 ;

Vu la délibération n° 2016/118 en date du 14 décembre 2016 par laquelle le Conseil municipal a décidé le démarrage du dispositif « Rénovation des façades du centre-ville » pour la phase des travaux allant de la Place Charles de Gaulle jusqu'à l'entrée de la rue de Lattre de Tassigny (Monument aux Morts) ;

Considérant qu'à ce jour un dossier déposé par un riverain est réputé complet ;

Considérant dès lors qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de l'aide à ce particulier ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**PREND ACTE** qu'un dossier présenté pour l'opération « Aide à la rénovation des façades » est complet et peut faire l'objet d'une décision d'aide ;

**DÉCIDE** d'attribuer à Mme Sophie KLEINERT une aide d'un montant de 3 901,40 € (trois mille neuf cent un euros et quarante centimes) pour son projet sis 28, Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny ;

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**7 - Opération « Rénovation des façades du centre-ville » : Prorogation du dispositif :**

**2018/74**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n° 2012/21 en date du 7 mars 2012 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le règlement d'aide à la rénovation des façades du centre-ville ;

Vu la délibération n° 2012/64 en date du 24 mai 2012 par laquelle le Conseil municipal a modifié la délibération n° 2012/21 en date du 7 mars 2012 ;

Vu la délibération n° 2016/118 en date du 14 décembre 2016 par laquelle le Conseil municipal a décidé le démarrage du dispositif « Rénovation des façades du centre-ville » pour la phase des travaux allant de la Place Charles de Gaulle jusqu'à l'entrée de la rue de Lattre de Tassigny (Monument aux Morts) ;

Considérant que la fin du dispositif « Rénovation des façades du centre-ville » est fixée au 30 juin 2018 ;

Considérant le nombre de dossiers retirés par les particuliers en attente de retour ;

Considérant dès lors que le Conseil municipal est invité à repousser la date de fin du dispositif, afin de permettre aux particuliers ayant retiré un dossier de le retourner et de bénéficier dudit dispositif ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**FIXE** au 28 décembre 2018 la date de fin du dispositif « Rénovation des façades du centre-ville » pour la phase des travaux allant de la Place Charles de Gaulle jusqu'à l'entrée de la rue de Lattre de Tassigny (Monument aux Morts) ;

**DIT** que les autres dispositions de la délibération n° 2016/118 en date du 14 décembre 2016 restent et demeurent inchangées.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**8 - Rue Carnot : Attribution d'un numéro de voirie :**

**2018/75**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que suite à la demande de son propriétaire, il apparaît nécessaire d'attribuer un numéro de voirie aux parcelles cadastrées section AC n°s 1221,1224, 1225, 1228, 1230, 1231, 1233, 1237, 1270, 1241, 1242 et 1243 ;

Considérant l'emplacement du terrain et la numérotation déjà existante ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'attribuer le n° 12 de la Rue Carnot aux parcelles cadastrées section AC n°s 1221,1224, 1225, 1228, 1230, 1231, 1233, 1237, 1270, 1241, 1242 et 1243 ;

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**9 - Rue Carnot : Prise en charge de l'extension des réseaux :**

**2018/76**

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'acquisition par Hamaris des parcelles cadastrées section AC n°s 1221,1224, 1225, 1228, 1230, 1231, 1233, 1237, 1270, 1241, 1242 et 1243, en vue d'y construire un bâtiment d'habitat collectif ;

Considérant qu'Hamaris a déposé un Permis de construire pour la réalisation dudit bâtiment ;

Considérant que la réalisation de ce bâtiment d'habitat collectif nécessite une extension du réseau ENEDIS ;

Considérant dès lors qu'il appartient à la Ville de se prononcer sur la prise en charge financière de l'extension du réseau ENEDIS ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE** de ne pas prendre en charge l'extension du réseau ENEDIS pour desservir les parcelles cadastrées section AC n<sup>os</sup> 1221,1224, 1225, 1228, 1230, 1231, 1233, 1237, 1270, 1241, 1242 et 1243 ; ladite extension sera financièrement pris en charge par HAMARIS dans son intégralité ;

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**10 - Musée de la coutellerie : Demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM) :**

**2018/77**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Considérant l'acquisition par le Musée de la Coutellerie d'un lot de 15 pièces de coutellerie dans le cadre d'une vente aux enchères le 17 mars 2018 ;

Considérant que ce type d'acquisition est susceptible de bénéficier d'une subvention de la part du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM) ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**SOLLICITE** une subvention du FRAM à hauteur de 2 721,60 € (deux mille sept cent vingt et un euros et soixante centimes) pour l'acquisition par le Musée de la Coutellerie d'un lot de 15 pièces de coutellerie ;

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**11 - Inscription des acquisitions sur l'inventaire du Musée de la Coutellerie :**

**2018/78**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Patrimoine, et notamment ses articles L. 451-2 et L. 451-5 ;

Considérant les biens acquis par le Musée de la coutellerie durant l'année 2016 ;

Considérant qu'en application de l'article L. 112-11 du Code du patrimoine, les collections des musées de France sont considérées comme trésors nationaux par l'État. À ce titre, elles sont inaliénables et imprescriptibles. Les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire – proposées préalablement à l'avis de la commission scientifique interrégionale des collections des musées de France ;

Considérant dès lors qu'il appartient au Conseil municipal d'arrêter la liste des biens à inventorier au titre de l'année 2016 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la liste des biens à inventorier au titre des années 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2017 :

• **Acquisitions à titre gratuit ou onéreux – Année 2010 :**

Dénomination	Mode d'acquisition	Numéro d'inventaire
Ciseaux de tailleur, Ets Haquin (Nogent)	Don Munier-Simon	2010.1.1
Polissoire + ciseaux médecins, prov. Nogent	Don Voirin	2010.2.1/2

• **Acquisitions à titre gratuit ou onéreux – Année 2011 :**

Dénomination	Mode d'acquisition	Inventaire
--------------	--------------------	------------

Ciseaux de tailleur, Robert Maillefert (Thivet)	Don Thouvignon	2011.1.1
Outillage de forge, prov. Consigny	Don Bernard	2011.2.1
Coupe-volaille et étui, Ets Caput (Biesles)	Don EV	2011.3.1/2
Couteau de table, prov. Aprey/Langres	Achat vente aux enchères, Langres	2011.4.1
Couteau, Joseph Desgrez (Langres)	Achat vente aux enchères, Langres	2011.5.1
Instruments de chirurgie, prov. Nogent	Don Grandjean	2011.6.1/8

- **Acquisitions à titre gratuit ou onéreux – Année 2012 :**

Dénomination	Mode d'acquisition	Inventaire
Couteaux de table et à dessert, maison Guerre (Langres)	Don EV	2012.1.1/24
Couteaux de table, Malaingre Frères (Nogent)	Don EV	2012.2.1/12
Outillage de perceuse à archet, prov. bassin nogentais	Don Chesneau	2012.3.1/7
Couteau de table, Veuve Jacquinot (Langres)	Vente aux enchères, Langres	2012.4.1
Nécessaire de voyage, prov. Nogent et France	Vente aux enchères, Langres	2012.5.1/15
Couteaux de table, maison Guerre (Langres)	Don EV	2012.6.1/12
20 paires de ciseaux et breloque	Don EV	2012.7.1/20
Affutoir de comptoir, Ets Thuillier-Lefrant (Nogent)	Don EV	2012.8.1
Deux pièces de coutellerie, prov. bassin nogentais	Achat vente aux enchères, Langres	2012.9.1/2

- **Acquisitions à titre gratuit ou onéreux – Année 2013 :**

Dénomination	Mode d'acquisition	Inventaire
Couteaux de table et pièces de service	Don EV	2013.1.1/6
Catalogue-manuscrit, prov. bassin nogentais	Achat vente aux enchères, Rambouillet	2013.2.1
Couteaux de table avec coffret, maison Denizet (Langres)	Don EV	2013.3.1/13
Nécessaire à couture, maison Monbro (Paris)	Achat vente aux enchères, Langres	2013.4.1/9
Coffret avec couteaux de table, maison Popin (Chaumont)	Achat vente aux enchères, Langres	2013.5.1/7

Couteau de morutier (Suède)	Don Chesneau	2013.6.1
Pièces de coutellerie, maison Roussel-Drioux (Bourdons-sur-Rognon) et frères Garnier	Don EV	2013.7.1/17
Couteaux de table, Emile Lesprit (Poulangy)	Don EV	2013.8.1/13
Pièces de coutellerie, prov. bassin nogentais	Achat vente aux enchères, Langres	2013.9.1/7
Couteau de boucher, Ets Roussel-Drioux (Bourdons-sur-Rognon)	Don Colliot	2013.10.1

• **Acquisitions à titre gratuit ou onéreux – Année 2014 :**

Dénomination	Mode d'acquisition	Inventaire
Couteaux de table et fusil, Jean Faucou (Langres)	Achat vente aux enchères, Langres	2014.1.1/7
Diverses pièces de coutellerie, prov. bassin nogentais	Don EV	2014.2.1/5
Trousse de chirurgie, maison Charrière (Paris)	Don EV	2014.3.1/9
Couteau avec support, Erwan Pincemin	Don EV	2014.4.1/2
Plaques pour matrices d'estampage, prov. bassin nogentais	Don EV	2014.5.1/3
Ciseaux différents modèles, Roger Fourier (Nogent)	Don EV	2014.6.1/11
Couteau modèle yatagan, prov. bassin nogentais	Don EV	2014.7.1
Nécessaire à manucure, frères Garnier (Nogent)	Achat vente aux enchères, Chaumont	2014.8.1/16
Diverses pièces de coutellerie/cisellerie, prov. bassin nogentais	Achat vente aux enchères, SVV Farrando	2014.9.1/8
Diverses pièces de coutellerie/cisellerie, prov. bassin nogentais	Achat vente aux enchères, Langres	2014.10.1/8
Diverses pièces de coutellerie/cisellerie, Ets Couturier (Sarrey)	Don Couturier	2014.11.1/21
Serpette, maison Causeret (Langres)	Don EV	2014.12.1
Echenilloir, prov. bassin nogentais	Don EV	2014.13.1
Coffret avec couteaux de table, maison Guerre (Langres)	Don EV	2014.14.1/13

• **Acquisitions à titre gratuit ou onéreux – Année 2015 :**

Dénomination	Mode d'acquisition	Numéro d'inventaire
Canif de bureau, maison Georget (Nogent)	Don EV	2015.1.1

2 bistouris, maison Charrière (Paris)	Don EV	2015.2.1/2
Coffret avec cuillères à moka	Don EV	2015.3.1/13
Coffret avec couteaux de table, prov. bassin nogentais	Achat vente aux enchères, Saint Dié	2015.4.1/13
Tampons à imprimer et ciseaux, Ets Dussaussay-Gallier	Don Duvillier, Chaumont	2015.5.1/10
77 paires de ciseaux et pièces de coutellerie, Ets Dussaussay-Gallier	Achat vente aux enchères, Chaumont	2015.6.1/77
Diverses pièces de coutellerie, Ets Dussaussay-Gallier	Don EV	2015.7.1/7
Coffret avec couteaux de table, maison Guerre	Achat vente aux enchères, Langres	2015.8.1/13
Diverses pièces de coutellerie, Ets Hotier (Mandres-la-Côte)	Don Hotier	2015.9.1/9
Ménagère, maison Denizet (Langres)	Don EV	2015.10.1/27
Diplômes et médaille MOF Georges Blanchon	Don Blanchon	2015.11.1/3
Diverses pièces de coutellerie, prov. bassin nogentais	Achat vente aux enchères, Langres	2015.12.1/9
Couteaux de table, prov. Saint Médard/Caput	Don EV	2015.13.1/12
Ménagère, maison Denizet (Langres)	Achat vente aux enchères, Villefranche-sur-Saône	2015.14.1/29
Pièces de coutellerie, Georges Blanchon (Nogent)	Achat Blanchon	2015.15.1/4
Canif onglie, maison Pazery (Nogent)	Don Fischer	2015.16.1
Service à découper / couteaux de table, Raymond Drouhin (Biesles)	Don EV	2015.17.1/6 2015.18.1/13
Diverses paires de ciseaux, maison Cornetet (Nogent)	Don EV	2015.19.1/8
Diverses paires de ciseaux, maison Conversat (Biesles)	Don EV	2015.20.1/5
Diverses pièces de coutellerie, prov. bassin nogentais	Don EV	2015.21.1/4

• **Acquisitions à titre gratuit ou onéreux – Année 2017 :**

Dénomination	Mode d'acquisition	Numéro d'inventaire
18 pièces de coutellerie, Louis et Lucien Garnier (Nogent)	Don J Pionnier, 2009	2017.1.1-18
25 pièces en acier damassé, Achim Wirtz (Allemagne)	Achat Achim Wirtz, 2014	2017.2.1-25



Paire de ciseaux de toilette, Philippe Martin (Is-en-Bassigny)	Don Philippe Martin, 2017	2017.3.1
Couteau à lames opposées, marqué « Charbey à Nogent-le-Roy » (Nogent, Langres)	Achat vente aux enchères SVV Rossini (Paris), 2017	2017.4.1
Coupe-cigare, Emile Drouhin (Nogent)	Don JF Fischer (Ivry-sur-Seine), 2017	2017.5.1
Couteau miniature / ciseaux miniatures, Alain Valette	Don A Valette (Béziers), 2017	2017.6.1-2
11 couteaux de table, marqués « A. Peter », fabrication bassin nogentais	Achat vente aux enchères SVV Farrando (Paris), 2017	2017.7.1-11
18 pièces de coutellerie (outillage à main, cisellerie, coutellerie de table), SARL Floriot-Visto (Charmoilles)	Achat SARL Floriot-Visto (Charmoilles), 2017	2017.8.1-18
16 pièces de coutellerie fermante, fabrication bassin nogentais	Achat P Guiart (Signéville), 2017	2017.9.1-16
Diverses pièces de coutellerie de table et cisellerie, fabrication bassin nogentais	Achat SELARL Vannier-Fray (Langres), 2017	2017.10.1-26
Etui de manucure, 7 pièces	Don Mme François, 2017	2017.11.1-8

• **Biens à inventorier à titre rétrospectif - Année 2017 :**

Dénomination	Mode d'acquisition	Numéro d'inventaire
Catalogue-manuscrit	NC (avant 2008)	2017.0.1
24 pièces de coutellerie professionnelle, Ets Pernot (Lanques-sur-Rognon)	Association Encyclopédie vivante, 2011	2017.0.2-25
Valise de représentant	NC (avant 2008)	2017.0.26
Fonds Roulot (suite)	NC (avant 2008)	2016.0.497 à 502

**AUTORISE** la responsable du Musée à procéder aux inscriptions présentées plus avant.

**12 - Projet de mise en conformité du système d'assainissement de la commune associée de Donnemarie - Demande de subvention :**

**2018/79**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire rappelle que avec l'appui du Service d'Assistance Technique à l'Environnement du Conseil départemental, la commune a retenu le bureau d'études SOLEST pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du système d'assainissement du village de DONNEMARIE;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de travaux sur les réseaux d'assainissement et de création d'un système de traitement des eaux usées à Donnemarie ;

**S'ENGAGE** à faire réaliser les travaux sur le réseau dans le respect de la Charte Nationale Qualité des Réseaux d'Assainissement ;

**SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de cette opération ;

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### 13 - Subvention exceptionnelle au collège de Nogent :

2018/80

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les crédits inscrits au Budget Général 2018 au titre des subventions aux Associations ;

Considérant que 3 élèves du collège, encadrés par 2 professeurs, ont remporté le premier prix du concours national C'Génial 2018 avec leur projet d'interprétophone visant à permettre la lecture d'une partition de musique sans connaître le solfège ;

Considérant que lesdits élèves entendent poursuivre leurs recherches et améliorer cette invention ;

Considérant qu'il convient de saluer l'inventivité de ces jeunes ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement au Foyer du collège de Nogent, afin de permettre aux élèves à l'origine de cette invention de poursuivre leurs recherches et d'améliorer ladite invention ;

**FIXE** le montant de cette subvention exceptionnelle à 300,00 € (trois cent euros).

### 14 - Fermeture du Centre des Finances Publiques de Nogent – Motion :

2018/81

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

#### **DÉCLARE :**

La Direction Départementale des Finances Publiques a programmé la fermeture de quatre Centres des Finances Publiques (CFP) en Haute-Marne, à savoir Wassy, Bourmont, Bourbonne les Bains et Nogent, **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Cette annonce, **brutale et sans concertation**, montre une fois de plus la méconnaissance dont l'Etat fait preuve s'agissant des territoires ruraux comme les nôtres.

S'agissant plus particulièrement du Centre des Finances Publiques de Nogent, cette fermeture sera préjudiciable tant aux collectivités territoriales qui en relèvent qu'aux usagers du Bassin de vie.

L'ensemble des communes du territoire de l'ex-Communauté de Communes du Bassin Nogentais (à l'exception de Vesaignes sur Marne et Marnay sur Marne déjà rattachées au CFP de Chaumont), ainsi que la commune de Consigny, sont concernées. Pour les communes, les échanges avec le CFP de Nogent s'inscrivent au quotidien et recouvrent un large spectre allant de la préparation au conseil budgétaire, en passant par les régies ou encore la gestion de l'actif des communes. En cas de fermeture du CFP de Nogent, toutes ces tâches et échanges, propres au fonctionnement des communes, entraîneront très souvent la nécessité de se déplacer jusqu'à Chaumont. Il en découlera inévitablement une perte d'efficacité, de temps et donc d'argent, ce qui nous apparaît comme une aberration dans un contexte national où les collectivités territoriales doivent rationaliser leurs dépenses et mettre en œuvre des économies.

S'agissant des particuliers, **les arguments avancés par l'État sont en totale inadéquation avec la réalité des besoins de proximité :**

- *la baisse d'activité* : elle a été soigneusement orchestrée (réduction des horaires, obligation de payer par carte bancaire, de recourir à internet, etc...). **Il n'y a pas moins de besoin mais il y a volontairement moins de service.**
- *Les réformes en cours (taxe d'habitation, retenue à la source) qui rendraient inutile la présence d'une trésorerie à Nogent* : nous croyons au contraire qu'elles vont démultiplier les besoins des particuliers en matière d'informations et d'explications.

- *La dématérialisation : plus besoin de se déplacer, plus besoin d'interlocuteur !*

Il est faux de croire - ou de faire croire - que tous les usagers sont bien équipés et très à l'aise avec le numérique. La dématérialisation des cartes grises et cartes d'identité en est une preuve, et est loin d'être une réussite ! il est IMPOSSIBLE de s'expliquer avec une machine !!

- *L'économie réalisée : c'est un leurre !*

L'Etat ne veut plus payer de loyer pour des locaux dont il a demandé aux communes l'aménagement mais il nous pousse à créer et à faire fonctionner des Maisons de Services au Public, encore payées par les communes ! Ce qui signifie de nouvelles dépenses pour le contribuable.

- *L'existence d'une seule trésorerie par intercommunalité constitue un argument à la fois stupide et arbitraire !*

L'étendue du territoire couvert, le nombre de communes et le nombre d'habitants ne sont pas pris en compte.

Il est par ailleurs faux de croire que la Trésorerie de Chaumont, sur laquelle seront transférées les missions du CFP de Nogent, verra ses moyens augmenter pour lui permettre d'absorber l'activité liée aux 16 communes et aux presque 8 000 habitants. Dans les faits, cela se traduira par des délais d'instruction et de réponse plus longs, des interlocuteurs plus difficilement joignables et des déplacements plus nombreux tant pour les usagers que pour les collectivités territoriales. **En résumé, la fermeture du CFP de Nogent constituerait un recul sensible du Service public sur notre territoire.**

**Cette décision arbitraire est représentative de la méconnaissance totale des collectivités et des usagers du milieu rural, et de la poursuite manifeste du désengagement de l'État vis-à-vis des publics les plus fragiles.**

Il est d'ailleurs à craindre qu'elle en précède d'autres : Poste, Pharmacie, Collège, etc.

L'État ne peut pas tenir un double langage en annonçant des réformes visant à « *un service public plus efficace, plus proche de nos concitoyens* » et qui doivent « *leur simplifier la vie dans leurs relations avec les administrations* » alors que dans le même temps, il mène une politique de fermeture des services de proximité dans nos territoires ruraux !

A la lumière des arguments développés dans la présente motion et en raison de la position unanime des collectivités territoriales concernées, le Conseil municipal demande :

- l'abandon de la décision de fermeture du CFP de Nogent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- que soit étudiée la possibilité de déconcentrer, au travers de la dématérialisation tant vantée, certaines missions de la Trésorerie de Chaumont, afin d'assurer durablement le maintien du CFP de Nogent sur le Bassin de vie et par là-même, le maintien d'un réel service de proximité.

## **15 - Informations et questions diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.